



## VOS DÉMARCHES

# Lancement du dispositif de télé-procuration



Le dispositif de télé-procuration "maprocuration.fr", lancé depuis le 06 avril 2021, permet de simplifier vos démarches de demande de procuration. Ainsi, vous serez informé à chaque étape de l'avancée de votre dossier et serez assuré de la prise en compte de votre procuration par votre mairie.



Créé le : 13/04/2021 - Mis à jour le : 13/04/2021

Toutes les informations sur le site de [maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr)

## Je souhaite déposer une demande de procuration



S'identifier avec  
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

